
Brochure du centenaire de l'Ecole publique de Fauville en Caux.

Numéro d'inventaire : 2006.07502

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1987

Description : Brochure agrafée. Couverture en carton souple.

Mesures : hauteur : 205 mm ; largeur : 150 mm

Notes : Plaquette réalisée à l'occasion du centenaire de la construction de l'Ecole de Fauville en Caux, par Monsieur Peleau, avec l'aide des collègues et personnalités ayant préparé l'exposition, des services de la Mairie, du collège François Villon et de la Fédération Havraise des Oeuvres Laïques. La brochure contient une chronologie de la naissance de l'Ecole, les plans de l'Ecole puis différentes photographies ou reproductions de cartes postales.

Mots-clés : Inaugurations

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Fauville-en-Caux

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 36

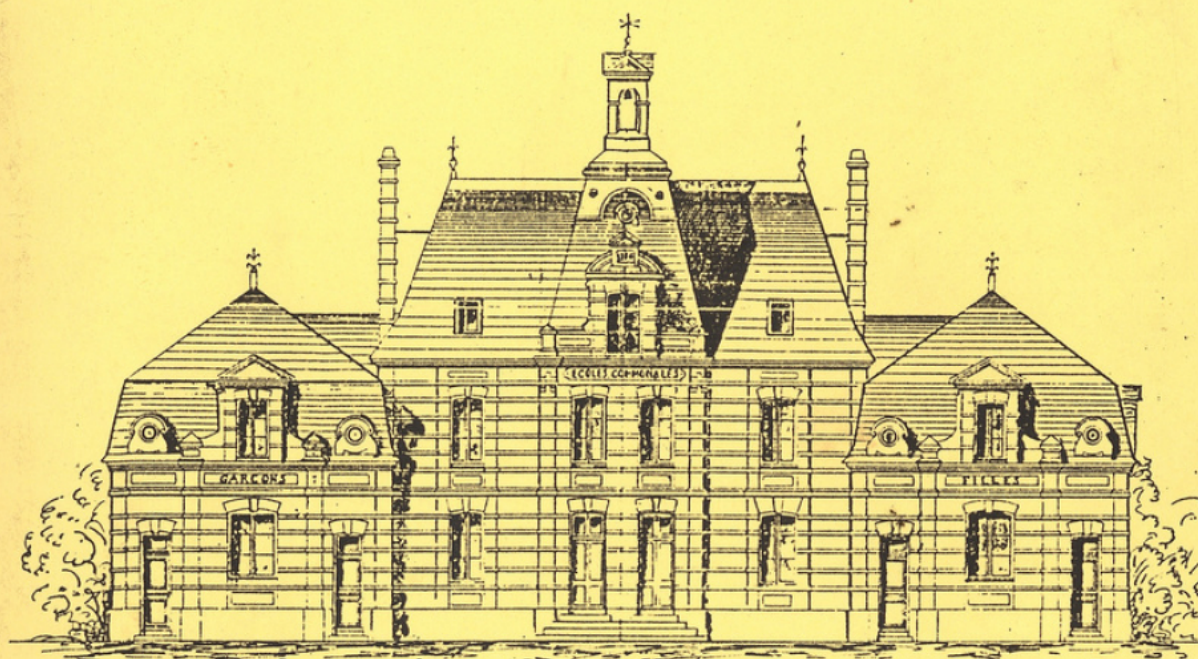
ill.

Sommaire : sommaire en page 1

Lieux : Seine-Maritime, Fauville-en-Caux

1887-1987

Fauville en Caux



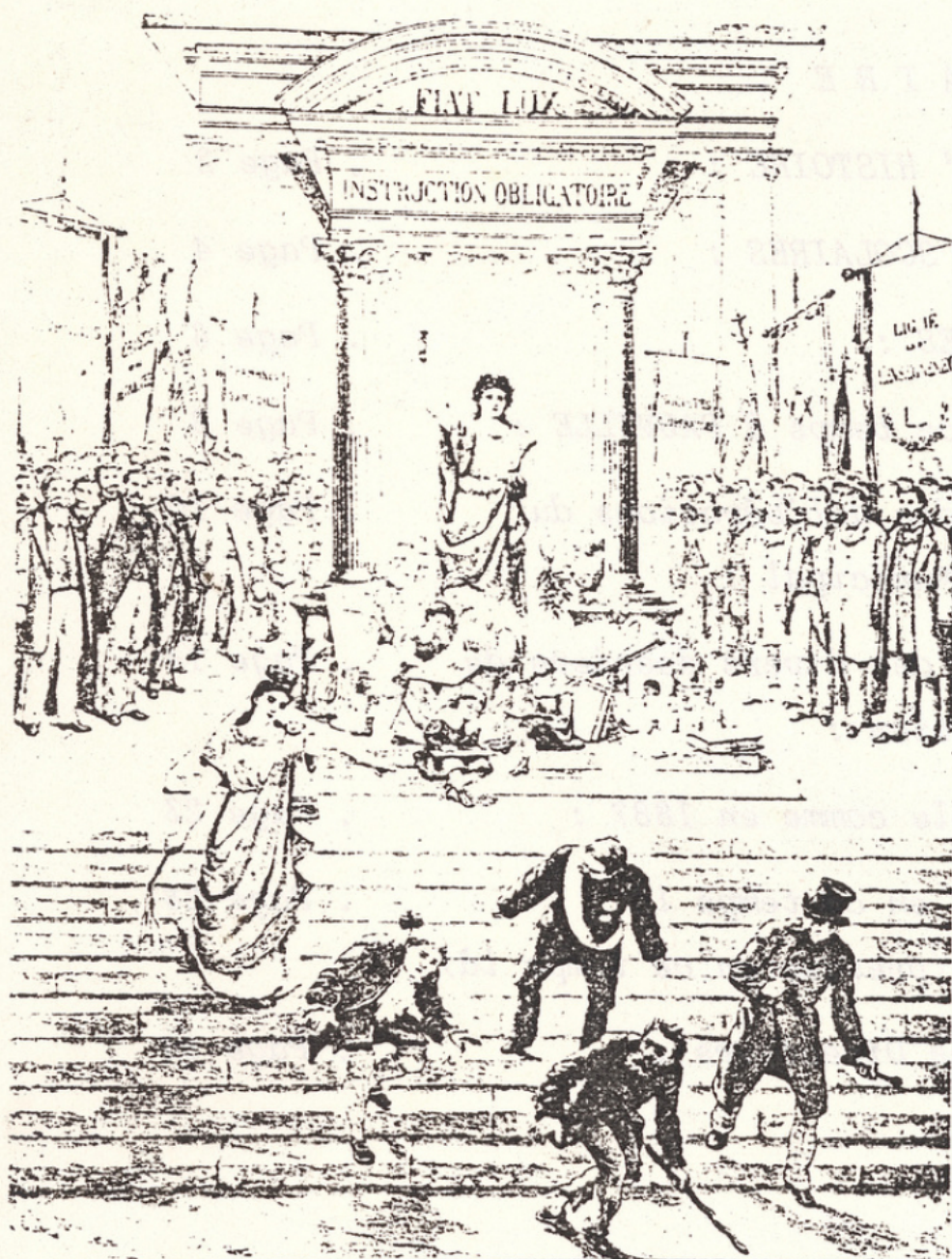
Le plan ci-dessus est le plan de
21 Juin et 16 Juillet 1886
L. de la Roche

Projet modifié conformément aux
observations municipales du
6 Mai 1886

PROJET DE GROUPE SCOLAIRE

Centenaire

de l'école publique.



L'INSTRUCTION, C'EST LA LUMIÈRE.

Bibl. Nat. Paris

Ce document est très représentatif de l'époque. Soutenue par la Ligue de l'Enseignement, par la Franc-Maçonnerie et diverses institutions sociales, la France chasse ici, à la Lumière de l'Instruction (Fiat Lux), les vieux démons du militarisme, du bonapartisme, du catholicisme intransigeant et du légitimisme.

La loi de 1882 détermine d'abord le caractère laïque de l'enseignement (en remplaçant, en 1ère ligne de la liste des matières enseignées l'éducation religieuse par l'éducation morale et civique), celui des locaux et institue l'obligation pour «les enfants des deux sexes âgés de 6 à 13 ans». C'est la loi du 30 octobre 1886 qui prescrit la laïcité du personnel.

La loi de 1882 qui institue la laïcité dans l'école est personnifiée ici par la République. Appuyée sur un faisceau de licteurs, elle impose l'égalité aux différents ministres des religions — catholique, protestante et israélite —, seules reconnues par le Concordat de 1801.



Bibl. Nat. Paris

La loi de gratuité est l'aboutissement d'une longue évolution à laquelle ont contribué les régimes successifs depuis la Révolution. Désormais les ruraux accèdent à la gratuité de l'enseignement qu'avaient déjà acquise beaucoup d'urbains. La demande de dispense de rétribution n'a plus d'objet.



Parmi beaucoup d'autres illustrations de cette époque, nous voyons ci-dessus une image de propagande à destination populaire. Tout tend à montrer les efforts fournis par la République en matière d'« éducation nationale » : classe claire, mobilier adapté aux enfants, matériel scolaire, etc.

Bibl. Nat. Paris

